

Séance extraordinaire du 20 septembre 2010

À cette séance extraordinaire tenue le vingtième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

<i>Monsieur Frédéric Vallières</i>	<i>Monsieur Patrice Simard</i>
<i>* Monsieur Clément Roy</i>	<i>Monsieur Normand Tremblay</i>
<i>Monsieur Johnny Carrier (absent)</i>	<i>Monsieur Scott Mitchell</i>

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Correction de l'article 1 du règlement numéro 263 : construction d'un bâtiment abritant la sécurité civile.

Précisions à apporter à l'article 1 du règlement numéro 263 en référence aux Annexes A et B des estimés de dépenses.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédérick Vallières

2770-09-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil décrète l'exécution de travaux pour la construction d'un bâtiment abritant la sécurité civile, ces travaux étant plus amplement décrits au document préparé par Monsieur Michel Leclerc, architecte au montant de 838 330.00 \$, tel qu'il appert du document daté du 12 juillet 2010 joint en ANNEXE A au présent règlement ainsi que les documents préparés par Madame Nicole Thibodeau, directeur général au montant de 11 670.00 \$, tel qu'il appert du document daté du 16 septembre 2010 joint en ANNEXE B au présent règlement.

Correction de l'article 1 du règlement d'emprunt numéro 264 : construction d'un bâtiment pour la piscine.

Précisions à apporter à l'article 1 du règlement numéro 264 en référence aux Annexes A et B des estimés de dépenses.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

2771-09-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil décrète l'exécution de travaux pour la construction d'un bâtiment pour la piscine municipale, ces travaux étant plus amplement décrits au document préparé par Monsieur Yvan Deschênes, architecte au montant de 300 474.19 \$, tel qu'il appert du document daté du 16 août 2010 joint en ANNEXE A au présent règlement ainsi que les documents préparés par Madame Nicole Thibodeau, directeur général au montant de 49 525.81 \$, tel qu'il appert du document daté du 16 septembre 2010 joint en ANNEXE B au présent règlement.

Correction du règlement numéro 262 afin de changer la zone REC-1 en zone VIL-12 (Cache à Maxime)

CONSIDÉRANT que la zone VIL-11 a déjà été adopté en date du 1^{er} juin 2009 pour les terrains dans la rue Lac sur le lot numéro 4 119 102;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

2772-09-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la correction afin de changer la zone REC-1 en zone VIL-12 pour la Cache à Maxime.

Lettre Alexandre Côté Ltée

Demande de Alexandre Côté Ltée sur quatre (4) points différents;

1- Route de contournement

Ce projet fait partie des objectifs de la Municipalité mais demeure un projet à moyen et long terme.

2- Livraison et expédition

La Municipalité projète une rencontre avec le Ministère des Transports afin de faciliter l'accès des camions par la 2^e Rue et la 1^{ère} avenue.

3- Garage situé au 640 route du Président-Kennedy

Des rénovations sont entreprises par le propriétaire et qu'une partie du bâtiment sera démolie.

4- Borne sèche

L'installation d'une borne sèche sera à l'étude lors du prochain budget.

Nomination de M. Normand Tremblay

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédérick Vallières

2773-09-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de que Monsieur Normand Tremblay à titre de représentant pour les ainés.

Nomination de Monsieur Scott Mitchell

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

2774-09-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la nomination de Monsieur Scott Mitchell à titre de représentant pour les nouveaux immigrants.

Taxes d'accise

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

2775-09-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

***Arrivée de Monsieur Clément Roy, conseiller à 18 :00 hres**

Demande de subvention pour le nouveau terrain de soccer

Les plans ainsi que l'estimation pour l'aménagement d'un nouveau terrain de soccer préparé par la firme BPR en date du 12 février 2010 seront transmis au Pacte Rural conditionnel à l'obtention de la subvention.

Discussions avec Me Yves Boudreault et Monsieur Gaston Lévesque, dossiers 9093-5537 Québec Inc. et nouveau développement

Dossier 9093-5537 Québec Inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédérick Vallières

2776-09-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le propriétaire du lot numéro 2 898 809 se verra de prendre en charge la préparation des documents pour l'entente du système d'aqueduc et d'égoût et la préparation pour le plan d'aménagement d'ensemble en collaboration avec la MRC Nouvelle-Beauce et nos aviseurs légaux pour l'ajout d'une superficie de 1,73 hectares.

***Départ de Monsieur Clément Roy, conseiller à 19 :30 hres**

La réunion continue avec quorum des membres du Conseil.

Résolution numéro 2777-09-10

Demande d'autorisation CPTAQ 9093-5537 Québec Inc. (la Cache à Maxime)

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Scott, par sa résolution numéro 2727-07-10, appuyait la demande d'autorisation de 9093-5537 Québec Inc. (la Cache à Maxime) auprès de la CPTAQ concernant :

- 1- L'aliénation et le lotissement sur une partie du lot 2 989 809 d'une superficie de 3.63 hectares, superficie prévue pour les 24 pavillons en 2008 (dossier 359463)*
- 2- L'aliénation et le lotissement sur une partie du lot 2 989 809 d'une superficie d'environ 1,4 hectare pour le terrain sur lequel sera construit le bâtiment d'entreposage de motoneiges et ses accessoires*
- 3- L'aliénation, le lotissement et l'utilisation non agricole soit pour la construction des pavillons d'hébergement supplémentaires de même que les chemins y donnant accès sur une superficie approximative de 3.8 hectares, sur parties des lots 2 989 808 et 2 989 809;*

ATTENDU que le 20 septembre 2010, 9093-5537 Québec inc. informait la municipalité de son intention d'apporter des modifications à sa demande auprès de la CPTAQ afin de tenir compte de nouvelles réalités;

ATTENDU que ces modifications visent d'une part à retirer le volet 3 de la demande concernant la construction de pavillons d'hébergement supplémentaires sur une superficie approximative de 3.8 hectares sur parties des lots 2 989 808 et 2 989 809;

ATTENDU que ces modifications visent également à permettre l'aliénation et le lotissement pour la partie autorisée au dossier 359463 localisée entre le chemin public (rue Drouin) et le volet 1, partie sur laquelle la commission a déjà autorisé la construction d'une auberge et d'un centre de santé;

ATTENDU que cette demande amendée ne modifie pas les conclusions de l'analyse de la municipalité relative à la demande initiale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédérick Vallières

2777-09-10

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la municipalité de Scott appuie la demande d'autorisation de 9093-5537 Québec inc. (la Cache à Maxime), amendée auprès de la CPTAQ relative

- 1- Au retrait du volet 3 de la demande concernant la construction de pavillons d'hébergement supplémentaires sur une superficie approximative de 3.8 hectares sur parties des lots 2 989 808 et 2 989 809;*

2- À l'aliénation et au lotissement pour la partie autorisée au dossier 359463 localisée entre le chemin public (rue Drouin) et le volet 1, partie sur laquelle la commission a déjà autorisé la construction d'une auberge et d'un centre de santé, sur partie du lot 2 898 809 d'une superficie approximative de 1.73 hectares.

QUE le conseil de la municipalité informe la commission que cet amendement à la demande demeure toujours conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur dans la municipalité.

Je, Clément Marcoux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Patrice Simard à 21 :25 hres.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier